

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 5/2023

DEPARTEMENT

Du syndicat de communes

23 (CREUSE)

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Séance du

07 avril 2023

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à 18 heures, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD
 M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 1^{er} avril 2023

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

Emprunt crédit relais TVA

Le Président rappelle que le Syndicat a souscrit en 2021 un prêt relais TVA d'un montant de 110 000 € sur 2 ans dont le capital est à rembourser en 2023.

Il informe que les retours FCTVA s'échelonnant sur plusieurs années de 2022 à 2025, il est difficile de rembourser le capital de 110 000 € en une seule échéance.

Le Président propose de souscrire un prêt relais TVA aux conditions suivantes :

-	Montant du prêt	: 50 000.00 €
-	Durée	: 2 ans
-	Taux fixe	: 3.73 %
-	Périodicité	: annuelle
-	Somme des intérêts	: 3 730.00 €
-	Frais	: 50.00 €
-	Montant échéance 1 ^{ère} année	: 1 865.00 €
-	Montant échéance 2 ^{ème} année	: 51 865.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** l'offre de prêt du Crédit Agricole, aux conditions énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt ainsi que toutes pièces à intervenir

Le Président,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire,
Michèle ALOUCHY